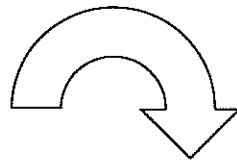
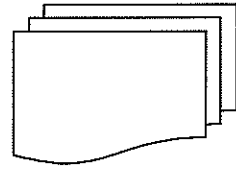


**S
E
C
R
E
T
A
R
I
A
T
E
M
U
N
I
C
I
P
A
L**

Compte-rendu



<p style="text-align: center;">Compte-rendu du 06 Septembre 2011</p>

Etaient présents : M.HUBERT Jean-Paul, MM. Alain FURON, Raymond ESNAULT, Valérie GROUHEL, adjoints, MM.JUGE Didier, DESCHOOLMEESTER Denis, CABALLERO Christelle, BEUVIER Pascal, TORCHE Thierry, FROMONT Nathalie, JULIEN Laure, MATTE Gérard, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BERNIER Yves MARAIS Jean-Claude, MOISE Tania.

Procuration de vote : BERNIER Yves à GROUHEL Valérie, MARAIS Jean-Claude à JULIEN Laure

Il n'a pas été fait d'observation sur le précédent compte-rendu.

SALLE POLYVALENTE

Assurance dommages-ouvrages

Afin d'apporter une réponse suite aux interrogations sur le rôle du contrat d'assurance dommages-ouvrages, les membres du Conseil Municipal prennent acte de la durée de 10 ans du contrat et le rôle de l'assureur de la collectivité (SMACL) se substitue à l'assureur des entrepreneurs pour prendre en charge les risques éventuels.

Entreprise déclarée sans suite

Le lot n°8 « faux-plafonds » attribué à une entreprise qui était mise en liquidation judiciaire a été déclaré sans suite et a dû faire l'objet d'une nouvelle consultation conformément au Code des Marchés Publics.

Lot n°8 –faux plafonds –

Suite à la consultation engagée, et après ouverture des plis par la commission d'appel d'offres du 05 septembre 2011 et l'analyse des offres par le maître d'œuvre, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir l'entreprise Langlois Sobreti du Mans pour un montant de marché de 13.585€ HT incluant les options (remplacement dalles et nettoyage ossature). Le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer le marché de travaux.

Aménagement extérieur

Le cabinet Barbier de Connerré a déposé un projet de contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation d'un relevé topographique, et d'esquisses nécessaires aux travaux d'aménagement extérieur et du parking de la salle polyvalente. Le montant de la prestation est de 3.850€ HT. Avis favorable du Conseil Municipal.

D'autre part, au vu du dessouchage des 12 souches de chênes situées en bordure de clôture allée des chênes, le Conseil Municipal donne son accord pour que les travaux soient réalisés par l'entreprise MATTE de Nuillé le Jalais pour un montant de 360€ HT. M.HUBERT précise qu'un lycée agricole se propose de faire des plans et les esquisses pour les collectivités à un coût moindre. Il rencontrera le responsable pour connaître les dispositions de cette offre.

Demande gratuité salle 4 pour manifestation

L'amicale des Sapeurs-Pompiers et la Société Musicale organisent en commun leur repas de leurs patronnes respectives, Ste Barbe et Ste Cécile, le 26 novembre 2011 et demandent la gratuité de la salle utilisée. Sur proposition des membres de la commission communale des Finances, le Conseil Municipal accepte de ne pas faire payer la location de la salle 4 à ces 2 associations s'agissant d'une manifestation à but non lucratif se déroulant une fois l'année.

ASSAINISSEMENT

Station d'épuration

- Avenant au marché de travaux

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise TRIFAULT de Marolles les Braults pour un montant de travaux de 32.131,50€ HT en vue de faire les travaux de modification du réseau d'eaux usées route de la Merize et autorise le Maire à signer le marché de travaux.

- Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement - exercice 2010 –

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annexé, relatif au prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement au titre de l'année 2010.

M.DESCHOOLMEESTER fait part d'un problème lié aux fortes pluies qui ont inondé le sous/sol de sa maison d'habitation ces temps derniers et formulera par écrit sa réclamation afin qu'une solution soit trouvée au dysfonctionnement des eaux de pluie et d'assainissement dans la rue du stade.

- Rapport du délégataire du service de l'assainissement – exercice 2010 –

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport du délégataire du service de l'assainissement au titre de l'année 2010 qui reste consultable au secrétariat de mairie, il présente les éléments constituant le patrimoine :

12,4kms de canalisations

1 poste de relèvement

90 bouches d'égouts
290 regards
478 branchements eaux usées
2 déversoirs d'orage

Centre Social Rural

Le Conseil Municipal, suite à la demande de la Présidente du Centre Social Rural de Montfort le Gesnois sollicitant une participation financière en faveur du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), décide, sur proposition des membres de la commission communale des Finances, de verser 45€ à cette association. Un transfert de crédits sera effectué.

Personnel Communal

Suite à la réorganisation des services de l'école portant sur la modification du temps ménage effectué par les ATSEM, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'augmenter les heures de travail de l'agent communal affecté au poste d'entretien des bâtiments communaux. Le nombre d'heures est porté à 25h30/ semaine au lieu de 22h45 à partir du mois de septembre 2011.

Budget Primitif : décision modificative

Afin de régulariser les crédits nécessaires à l'achat de signalisation pour la voirie, et de mettre en place un lampadaire au carrefour du chemin des Sablons avec la Voie Communale n°406, à proximité de la discothèque, en vue de favoriser la sécurité des usagers et des riverains du secteur, le Conseil Municipal décide l'écriture comptable suivante :

section d'investissement

- c/2313 95109 (salle polyvalente) - 2.700€
- c/2313 9391 (voirie) + 1.500€
- c/2188 9391 (voirie) + 1.200€

au vu de la nécessité de souscrire l'emprunt de 370.000€ pour les travaux liés à la réhabilitation et construction de la salle polyvalente, il y a lieu de procéder à l'écriture comptable suivante :

section d'investissement

- c/ 1641 93109 + 120.000€ - c/ 2313 93109 +120.000€

au vu de la décision d'allouer une somme de 45€ à l'association dénommée Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) à Le Mans, et de régulariser les crédits nécessaires au chapitre 67 (titres annulés) le Conseil Municipal décide le transfert des crédits suivants

section de fonctionnement

- c/ 6535 - 105€
- c/6574 + 45€
- c/673 + 60€

Informations

Le Conseil Municipal prend acte :

- de la modification des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie à partir du 08 septembre prochain. En effet, en raison d'une nécessité de réadapter les postes des secrétaires, il y a lieu d'aménager les horaires d'accueil du public de la façon suivante :

Lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30
Fermé	13h30-16h	fermé	13h30-16h	13h30-15h
1er samedi du mois 8h30-11h30				

- de l'arrivée de Monsieur Pascal RIVIERE, nouveau locataire de l'appartement (T2) situé au rez de chaussée du logement 5 place S-Pierre, occupé précédemment par Mme Lhermitte. M.FURON signale la nécessité de faire quelques menus travaux de remise en état dans les pièces (cuisine et remplacement siphon voir VMC)
- du transfert des locaux de l'accueil périscolaire de l'école vers le hall d'entrée et la salle de réfectoire du restaurant scolaire situé 1, rue Coupry. Une armoire, 1 tableau d'affichage et 1 téléphone mural ont été achetés et installés. Une charte de fonctionnement a été rédigée et signée entre le Maire et la Présidente de l'association Familles Rurales. Mme GROUHEL signale un bon début de mise en route de cette activité.

Comptes-Rendus REUNIONS

Le Conseil Municipal prend acte du relevé de décisions du Conseil Communautaire en date du 24 juin et du 12 juillet 2011

Dates à retenir

Remise récompenses concours des maisons fleuries

Le Conseil Municipal dit que le déroulement de cette manifestation se fera simultanément lors de la cérémonie des vœux.

Jedi 10 Novembre :

17 h Rassemblement au cimetière (avec les musiciens du Breil, munis de clairons et tambours)
Dépôt de gerbe au Monument aux Morts des soldats de 1870 - Visite des tombes des soldats tombés pour la France

17 h 30 Vin d'honneur au café Le Pin de Sucre chez M. et Mme Legeard

Cette journée sera à supprimer pour l'année prochaine

Vendredi 11 Novembre :

10 h 40 Rassemblement à la mairie, pour le défilé traditionnel(avec les sapeurs pompiers et les musiciens du Breil) en présence des Anciens Combattants

10 h 45 Dépôt de gerbe au Monument aux Morts, cérémonie

11 h 15 Vin d'honneur au café Le Dauphin chez M. et Mme Touchet

Cérémonie lundi 05 décembre 2011 « Hommage aux Morts pour la France de la guerre d'Algérie »

17 h Dépôt de gerbe au Monument aux Morts (avec les musiciens du Breil munis de clairons et tambours) en présence des Anciens Combattants

17 h 30 Vin d'honneur au Café Le Pin de Sucre chez M. et Mme Legeard

Vœux du Maire : Vendredi 06 janvier 2012 à 19 heures.

Droit de Prémption Urbain

Le Conseil Municipal prend acte de la délégation exercée par le maire sur le non exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles A 484 et 1428 d'une superficie de 606m² 6 rue des tilleuls –

Emprunt

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres suite à la consultation engagée, et sur proposition des membres de la commission communale des Finances, le Conseil Municipal décide de retenir le Crédit Mutuel pour la souscription de l'emprunt de 370.000€ pour les travaux de construction et de réhabilitation de la salle polyvalente et l'achat en perspective de l'immeuble Cottereau et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires à intervenir.

M.HUBERT précise que le projet de construction d'une résidence pour le maintien des personnes âgées sur la commune nécessite une étude de faisabilité et que la commune doit fournir le terrain et la viabilité du terrain pour recevoir la construction. Le vendeur du terrain ne veut pas attendre 3 à 4 années pour vendre sa parcelle à la commune suite à entretien de ce jour. Il semble difficile alors de s'engager vers ce projet.

M.HUBERT considère que le maintien du médecin sur la commune est nécessaire et c'est pourquoi, après une concertation avec le cabinet médical existant à Montfort le Gesnois, il pourrait être envisagé de maintenir le site existant à Montfort le Gesnois avec un pôle administratif plus large et les nouveaux futurs médecins pourraient se délocaliser dans les communes où des locaux sont mis à leur disposition ainsi que du matériel informatique. C'est pourquoi, au vu des nouvelles orientations à donner pour l'avenir du médecin en milieu rural, et de l'opportunité de la mise en vente de l'immeuble Cottereau situé en plein cœur du village, qui pourrait être destiné à ce service, l'emprunt sollicité servirait à couvrir cet achat en complément des travaux de la salle polyvalente. M.HUBERT précise qu'il a fait une offre de prix négociable pour l'achat de cet immeuble considérant qu'il est en état de vétusté important et est en attente d'une réponse. Une partie de cet immeuble (porche) ainsi que la maison BESLIN appartenant à la commune seraient démolis, et ce qui reste de la maison Cottereau pourrait être revendu plus tard. M.DESCHOOLMEESTER demande si les travaux du parking de la salle polyvalente sont intégrés dans le montant de l'emprunt sollicité. M.ESNAULT répond que ces travaux seront budgétés en 2012.

La Poste

M.HUBERT signale qu'il a eu un entretien avec les responsables de la poste relatif aux heures d'ouverture du bureau de poste. L'activité du bureau a subi une diminution de 33% depuis 6 ans et celle du 1^{er} semestre 2011 a diminué de 9% par rapport à la même période 2010. C'est pourquoi, à partir du 01 décembre 2011, le bureau sera ouvert 18h /semaine au lieu de 27h/semaine. M.HUBERT précise qu'il a manifesté son opposition à cette décision qui semble irrévocable. Il lui a été répondu que cela finirait par l'ouverture d'une agence communale postale. Il a informé ses collègues des communes limitrophes qui s'opposent également à cette diminution des horaires au public. Une pétition circule auprès de la population. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse la modification des horaires du bureau de poste et demande le maintien des 27 heures d'ouverture au public / semaine.

Séance levée à 22 heures 35.

Le Maire



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE BREIL-SUR-MERIZE' around the top edge and '72370' at the bottom. The signature is written over the seal and extends to the left.